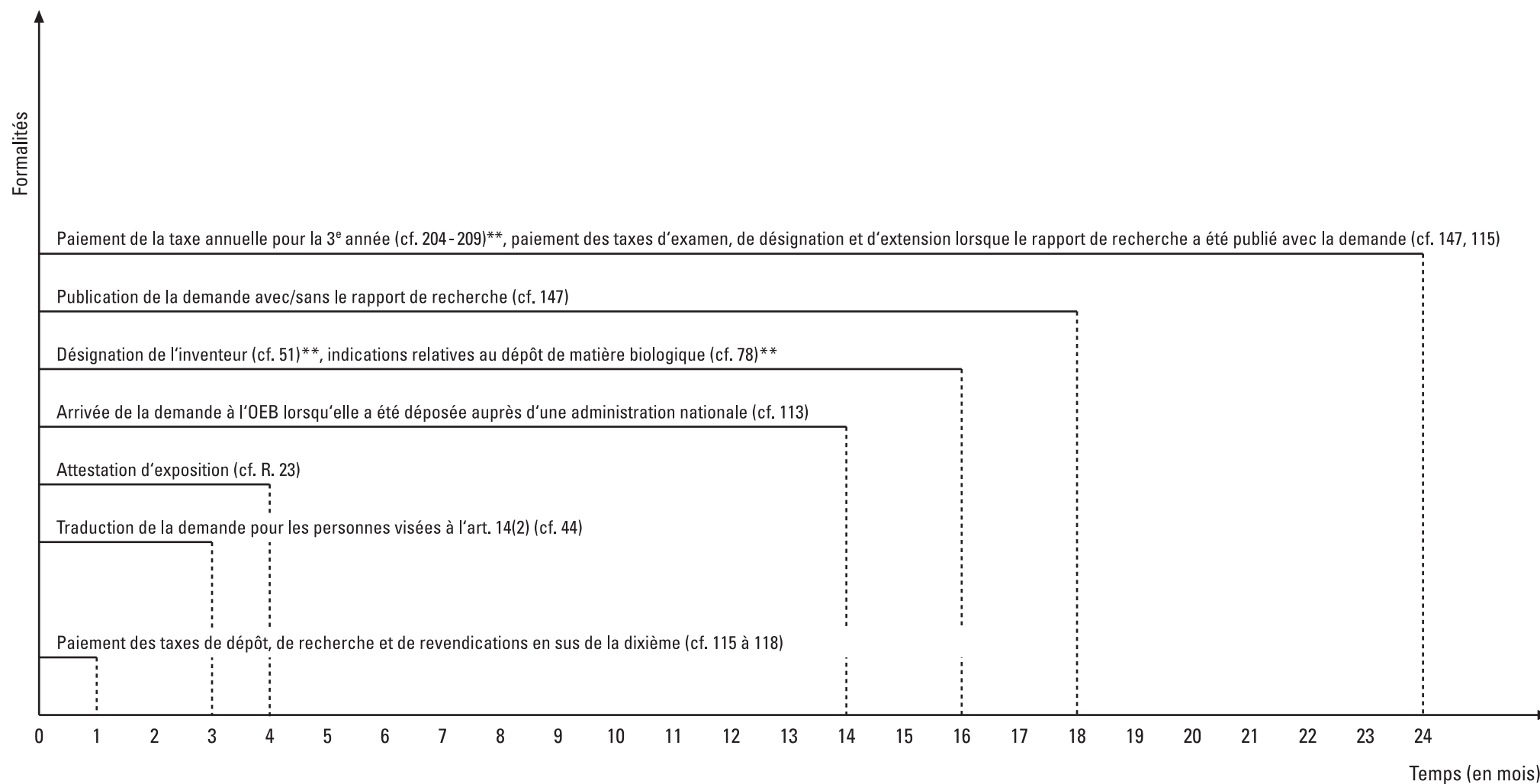


Graphique A

Délais importants fixés par la CBE,
lorsque la demande de brevet européen ne revendique **pas** de priorité.*



0 Dépôt de la demande de brevet européen.

* Voir cependant R. 83 et 37 (1)

** Le délai commence à courir à la date de dépôt, qui peut être postérieure à la date à laquelle la demande a été déposée (cf. art. 80, R. 39 et 43).